



**MARBAN**  
ALLIANCE  
par **Minière O3**



## Groupe de travail – Minière O3

### Compte rendu

Rencontre du 17 avril 2024

## TABLE DES MATIÈRES

Note d'introduction	3
Sommaire	4
Principales préoccupations partagées	5
Principaux suivis et engagements	5
Compte rendu	5
Mot de la fin	11
Annexe 1 – Présentation	12
Annexe 2 – Correspondance Qualité 01	24
Annexe 3 - Statuts et règles de fonctionnement	25





## NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), a été mandatée par Minière O3 pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes lors de ses rencontres avec la communauté, notamment dans le cadre de la rencontre d'autodésignation pour la création d'un Groupe de travail.

Le contenu de ce compte rendu ne peut être considéré comme les paroles textuelles (citations) de Minière O3 ou des personnes qui ont participé à la rencontre. Il vise à rapporter le plus fidèlement que possible les principaux éléments qui ressortent des échanges tenus. Il a pour objectif de refléter les questionnements, commentaires et préoccupations soulevés lors de la rencontre. Ces éléments sont résumés à titre indicatif. La vulgarisation, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.



## SOMMAIRE

La première rencontre du Groupe de travail de Minière O3 s’est tenue le 17 avril 2024, à la Maison du citoyen de Dubuisson. Elle a réuni 8 membres qui ont pu avoir une présentation des statuts de fonctionnement et de participer à la discussion concernant le programme Résidences.

**Date : 17 avril 2024**

**Heure: 18 h 30 à 20 h 45**

**Lieu : Maison du citoyen à Dubuisson**

### Présences :

Catégorie	Secteurs	Nom	Présence
Membres	Voisinage	Siège #1	• Présent
		Siège #2	• Présent
		Siège #3	• Présent
		Siège #4	• À combler
		Siège #5	• À combler
		Siège #6	• À combler
Membres	Milieu municipal et gouvernemental	Benjamin Turcotte – Ville de Val d’Or	• Présent
Membres	Groupes environnementaux, sociocommunautaire et économiques	Luc Bossé - Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie	• Présente
		Mélanie Perreault - Centraide Abitibi Témiscamingue et Nord-du-Québec	• Présente
		Maxime Lauzon – CFP Val d’Or	• Présent
		Martin Richard – CFP Val d’Or	• Présent
		Gérard Paquin – Chambre de commerce de Val d’Or	• Présent
Représentants de la compagnie au Comité	Minière O3	Annabelle Brochu	• Présente
		Jeffrey Vaillancourt	• Présente
Facilitation et coordination du Comité	Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois	• Présent
		Stéphanie Fortin	• Présente



## PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS PARTAGÉES

- Diffusion et utilité des comptes-rendus du Groupe de travail
- Confidentialité des membres citoyen.nes
- Partager les informations concernant le programme d'acquisition
- Date d'entrée en vigueur du programme Résidences
- Méthodologie d'évaluation des valeurs de résidences pour le volet acquisition
- Programmes de maintien de valeur comparables ailleurs au Québec

## PRINCIPAUX SUIVIS ET ENGAGEMENTS

### Actions de suivis résumées

- Ne pas mentionner les noms des citoyen.nes présents dans le compte-rendu. Seuls les noms des membres représentant des organismes seront identifiés
- Ajouter dans le mandat du comité que « participer ce n'est pas cautionner le projet »
- Les représentant.e.s d'O3 s'engagent à ramener les éléments soulevés par les membres concernant la date du 1<sup>er</sup> juin 2022 à la direction générale/présidence du projet aux fins de décision pour la prochaine rencontre
- Mandater une ressource externe pour documenter la question de la hausse de valeur dans le temps
- Que Minière O3 poursuivre ses efforts afin de combler les postes de membres citoyens
- Obtenir la méthodologie utilisée pour le programme d'acquisition des résidences
- Produire une fiche comparative des programmes résidences existants au Québec

## COMPTE RENDU

### Mot de bienvenue

M. Cédric Bourgeois de Transfert Environnement et Société, (ci-après Transfert), accueille les membres du Groupe de travail. Il se présente et indique qu'il a été engagé par l'entreprise, mais que la décision de maintenir sa position repose entre les mains des membres du groupe. Mme Annabelle Brochu remercie les participant.e.s pour leur présence et leur engagement. M. Bourgeois indique que les discussions seront notées dans un compte-rendu, lequel sera ensuite soumis à l'approbation et aux commentaires des membres. Une présentation individuelle de chaque membre est ensuite réalisée lors d'un tour de table. M. Bourgeois souligne l'importance de la participation des citoyen.nes au sein du Groupe et les encourage à rapporter à cette table toute information pertinente sur le projet qu'ils pourraient recueillir sur le terrain.

### Adoption de l'ordre du jour

M. Bourgeois fait le tour de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue
2. Présentation tour de table
3. Affaires nouvelles



4. Validation du mandat, des objectifs et des règles de fonctionnement
5. Thématiques proposées
6. Calendrier 2024 proposé
7. Retour sur la rencontre du 3 octobre 2023
8. Programme Résidences
9. Varia

L'ordre du jour est accepté tel quel.

**La présentation partagée lors de la réunion se trouve en annexe 1.**

### **Affaires nouvelles**

Mme Brochu présente une correspondance reçue du comité de Citoyen Qualité 01. Elle demande aux membres du Groupe ce qu'ils en pensent et qu'elle est leur opinion par rapport à leur demande de pouvoir commenter et modifier les comptes-rendus malgré un refus à participer au Groupe de travail. L'avis consensuel du groupe est que tous les documents devraient être mis à disposition du comité Qualité 01 dès qu'ils sont disponibles. De plus, ils ont souligné l'importance d'inclure un représentant du comité de citoyens au sein du groupe de travail afin de bénéficier de leurs perspectives et commentaires.

Questions, préoccupations ou commentaires	Éléments de réponses de Minière O3 ou d'autres intervenants
Nous sommes ouverts aux commentaires, mais pas aux corrections. Leur implication autour de la table est importante.	
Je me demande pourquoi ils ne sont pas ici. Je ne suis pas ici pour représenter les intérêts de l'ensemble des citoyen.nes du Lac Vassant.	M. Bourgeois souligne que le rôle citoyen n'est pas nécessairement de représenter les intérêts du voisinage. À ce titre, un voisin n'est pas un représentant du voisinage, mais une personne issue du voisinage.

**Une copie de la lettre se trouve en annexe 2.**

### **Statuts et règles de fonctionnement**

M. Bourgeois expose les statuts et les règles de fonctionnement proposés. Il précise que certains aspects spécifiques seront abordés lors de la rencontre. Le document complet sera remis aux membres, qui auront la possibilité de l'examiner attentivement et de fournir leurs commentaires ultérieurement. Une copie du document se trouve en annexe 3.

L'objectif de cette première réunion est de plonger rapidement dans le contenu du programme Résidences afin de respecter l'horaire prévu.

Le mandat, la durée des travaux ainsi que certains engagements de Minière O3 envers le Groupe de travail sont présentées. Mme Brochu précise que le mandat a déjà fait l'objet de modifications pour donner suite à la rencontre d'autodésignation.



M. Bourgeois indique que la durée du mandat reste indéterminée actuellement, mais qu'elle pourrait être sujette à modification si jamais la situation de l'un des membres le commandait.

Le quorum des séances doit au moins prévoir la présence de 3 membres du voisinage. Les règles du Groupe ne sont pas immuables et peuvent faire l'objet de modification n'importe quand. Diverses dispositions sont prévues dans les statuts de fonctionnement et sont présentées aux membres. Concernant les communications, M. Bourgeois mentionne que personne ne devrait apprendre des nouvelles importantes concernant le projet dans les médias. Les membres devraient toujours être informés en amont de la publication d'information critique. M. Bourgeois demande aux membres comment ils se sentent par rapport aux règles de fonctionnement.

<b>RÉSUMÉ DES ÉCHANGES</b>	
<b>Questions, préoccupations ou commentaires</b>	<b>Éléments de réponses de Minière O3 ou d'autres intervenants</b>
Que faites-vous avec les comptes-rendus ?	M. Bourgeois souligne l'importance des comptes rendus pour le suivi des engagements, et précise que ces documents seront intégrés au processus d'évaluation environnementale.
Pour ce qui est de la présence des résident.es autour de la table, avoir trois personnes pour le quorum est raisonnable pour l'instant. Cependant, il est essentiel de pourvoir les six sièges disponibles pour maintenir la légitimité du groupe.	
Quels sont les secteurs privilégiés pour le choix des résident.es ?	Mme Brochu répond que l'objectif serait d'avoir des citoyen.nes qui sont le plus près possible du projet mais qu'il pourrait ouvrir l'ensemble du territoire de Val d'Or. M. Bourgeois précise que c'est particulièrement important d'avoir des voisins compte tenu des sujets qui seront traités dans le Groupe.
M. Bourgeois indique que si les membres du Groupe considère qu'il n'a pas effectué le travail voulu, ce sont à eux de décider s'il peut conserver son poste de facilitateur.	Mme Brochu invite les membres du groupe à partager leurs commentaires à la conclusion de la réunion.
Est-ce possible de ne pas nommer les noms des citoyen.nes dans le compte-rendu ?	M. Bourgeois confirme que cela est possible et que seulement le nombre de citoyen.nes présent.es pourrait être spécifié à chaque rencontre. L'important est que les participants se sentent à l'aise de prendre part aux discussions librement.

**Une copie de la préposition de règles de fonctionnement se trouve en annexe 3.**

### **Retour sur la rencontre du 3 octobre**

M. Jeffrey Vaillancourt récapitule les principales préoccupations identifiées lors de la réunion du 3



octobre dernier, soulignant notamment que la valeur des maisons était une préoccupation majeure. Mme Brochu ajoute que 10 résidents ont été rencontrés dans le cadre du programme d'acquisition et que les détails seront communiqués au Groupe. M. Vaillancourt continue en décrivant les objectifs du programme et les critères d'admissibilité.

**Objectifs du programme :**

- Un Programme concernant la valeur des résidences :
  - Permet aux propriétaires à proximité d'un projet de vendre leur résidence à la valeur marchande évaluée comme si le projet n'existait pas. Minière O3 compenserait en partie ou en totalité l'offre reçue par le vendeur.
- Ce type de Programme vise à rassurer le voisinage avec un cadre clair et préétabli.
- L'adhésion à ce Programme est volontaire : y participer ou pas, c'est votre choix.

**Propriétés admissibles :**

- Lots détenus par des particuliers ayant une résidence principale ou secondaire à proximité du projet Marban Alliance
- Le/la propriétaire doit en avoir fait l'acquisition avant le 1<sup>er</sup> juin 2022.
- Secteurs inclus :
  - Lac Vassan
  - Chemin Norrie
  - Chemin Gervais – rue Chantecler
  - Nord Route Saint-Philippe (route 117) (du 1846 au 2176 Saint-Philippe)

De nombreuses questions et préoccupations ont été soulevées concernant ce sujet. L'essentiel des échanges est résumé ici.

<b>RÉSUMÉ DES ÉCHANGES</b>	
Questions, préoccupations ou commentaires	Éléments de réponses de Minière O3 ou d'autres intervenants
M. Bourgeois indique que le promoteur n'aura pas vraiment le choix de prendre un engagement pour le volet bris. C'est un passage obligé dans le cadre du développement du projet.	
Pourquoi quelqu'un ne voudrait pas adhérer au programme ?	M. Bourgeois explique que si un citoyen choisit de cohabiter sans vendre, le but du programme est de rassurer les voisins qu'ils ne subiront aucune perte liée à un investissement majeur de leur vie.
M. Bourgeois souligne que le moment critique pour le programme sera lors de la construction.	
Pourquoi ne pas faire les évaluations maintenant ?	M. Bourgeois répond que c'est possible et qu'il existe des précédents. Mais c'est une situation qui comporte



## RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Questions, préoccupations ou commentaires	Éléments de réponses de Minière O3 ou d'autres intervenants
	plusieurs défis notamment concernant la hausse de valeur dans le temps.
Pourquoi avoir choisi la date du 1 juin 2022 ? Cette décision risque d'exclure certaines personnes, ce qui me semble de mauvaise foi. Toutefois, j'ai l'impression que O3 est ouverte à en discuter.	Mme Brochu répond qu'elle souhaite justement avoir la discussion avec les membres du Groupe à cet effet.
M Bourgeois demande à O3 d'où vient cette date et pourquoi il en a été décidé ainsi ?	M. Vaillancourt explique que, dans un souci de transparence, il était nécessaire de fixer une date pour protéger l'entreprise.
J'ai un malaise avec la date et je suis d'avis que ce soit plutôt au moment du financement. Donc que les gens sont éligibles s'ils ont fait l'achat d'une propriété avant l'autorisation du financement.	
C'est tout de même bizarre de mettre une date en 2022 alors que le projet est peu connu et surtout n'a pas encore obtenu son financement.	
M. Bourgeois revient sur la question de l'éligibilité au programme Résidences en date du 1 juin 2022. Il explique que si la société Minière O3 devrait activer son programme de compensation durant la construction à cause de dommages constatés sur une propriété, cela n'empêcherait pas un voisin d'accéder au programme Résidences ultérieurement. Cela serait possible même si ce voisin avait acquis sa propriété après cette date, en raison d'un précédent qui aurait été établi.	
Combien de maison ça pourrait impliquer ?	Mme Brochu donne un approximatif de 150 maisons.
M. Bourgeois demande de préciser l'intention de cette question ?	En fait ma question concerne la spéculation.
Si la date est fixée au 1er juillet 2022, par exemple, ne pourrait-on pas y voir une reconnaissance de responsabilité de la part de Minière O3 ? À mon avis, cela pourrait prêter à interprétation. Des personnes pourraient tenter d'obtenir des compensations en se basant sur cette date précise, ce qui représente un risque significatif.	
Je suis d'accord avec l'idée que les gens soient informés de ce à quoi ils s'exposent, et le moment	M. Bourgeois reconnaît qu'il y a effectivement un problème avec la date. O3 mentionne un programme de



## RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Questions, préoccupations ou commentaires	Éléments de réponses de Minière O3 ou d'autres intervenants
choisi pour réaliser l'étude d'impact me semble plus judicieux.	reconnaissance tout en excluant certaines personnes, ce qui est incohérent.
La vraie question est pourquoi une date ?	
Il faut se souvenir de Malartic pour l'adhésion citoyenne.	
Mme Brochu reformule aux fins de compréhension la proposition des membres du Groupe : pas de date pour le programme étant donné que nous revenons dans le temps ?	M. Bourgeois précise que personne n'est gagnant d'avoir une date de début considérant qu'à l'instant où un montant compensatoire serait octroyé à un voisin participant au programme, un citoyen exclu du programme pourrait s'en servir comme matière dans un recours privé contre Minière O3.
Dans le fond une évaluation de la valeur marchande empêche la spéculation.	
A combien ont été acheté les maisons pour le volet acquisition?	Mme Brochu précise que certaines propriétés ont été achetées pour 630 000 \$.
Donc ce n'était pas à la valeur marchande ?	M. Bourgeois demande à ce que la méthodologie utilisée pour l'évaluation des maisons soit partagée avec le Groupe afin de mieux comprendre les implications de la date choisie. Mme Brochu indique que cela sera abordé lors de la prochaine rencontre et précise qu'un important travail en interne est nécessaire pour arrêter une décision sur cette date.
M. Bourgeois s'adresse aux représentant.es de O3 : vous serez les porte-paroles du Groupe pour porter ce message auprès de la direction ?	Mme Brochu confirme.
Est-ce que des programmes de maintien de la valeur des propriétés comparables existent ?	M. Bourgeois précise qu'il existe quelques précédents, notamment pour l'ancien projet Rabaska, un autre dans la municipalité de Bury à proximité d'un site d'enfouissement, pour Waste Management ainsi que pour le projet Monarque.
Ce serait bien de pouvoir avoir accès à ces programmes.	M. Bourgeois indique que l'équipe de Transfert Environnement préparera une fiche comparative de ces programmes pour la présenter au groupe.



## MOT DE LA FIN

Avant de conclure la réunion, Mme Brochu mentionne que les éléments qui n'ont pas été discutés lors de cette première rencontre seront traités lors de la prochaine qui se tiendra en juin. Un Doodle sera envoyé à tous les membres pour déterminer la date. Elle invite ensuite les membres à partager leurs impressions lors d'un tour de table. Globalement, les membres se disent satisfaits de la rencontre, saluant l'ouverture de Minière O3. Ils ont apprécié que Minière O3 aborde des sujets pertinents et sensibles pour les citoyen.nes avec un ton approprié. En conclusion, les membres expriment leur objectif pour la prochaine rencontre : réussir à pourvoir tous les sièges citoyens afin de renforcer la légitimité des travaux du Groupe.

La rencontre se termine à 20 h 45



## ANNEXE 1 – PRÉSENTATION

### Groupe de travail: Objectifs, mandat et programme résidence



13 mars  
2024



## Ordre du jour proposé

03

1. Mot de bienvenue
2. Présentation tour de table
3. Validation le mandat, objectifs et règles de fonctionnement
4. Thématiques proposées
5. Calendrier 2024 proposé
6. Pause
7. Retour sur la rencontre du 3 octobre 2023
8. Programme résidence
9. Varia

ÉVOLUONS ENSEMBLE



# 1. Mot de bienvenu



ÉVOLUONS ENSEMBLE

# 2. Tour de table



ÉVOLUONS ENSEMBLE



### 3. Mandat, objectifs et règles de fonctionnement



ÉVOLUONS ENSEMBLE

### 4. Thématiques proposés



ÉVOLUONS ENSEMBLE





## Thématiques proposés

03

- Programme residence
- Déviation cours d'eau Keriens
- Impact visuel du projet
- Etc.

ÉVOLUONS ENSEMBLE

## 5. Calendrier proposé



ÉVOLUONS ENSEMBLE





## Calendrier proposé

03

- Un Doodle sera envoyé afin de sonder les meilleures dates en juin, septembre, novembre et/ou décembre

ÉVOLUONS ENSEMBLE

## 6. Pause



ÉVOLUONS ENSEMBLE



## 7. Retour sur le 3 octobre 2023



ÉVOLUONS ENSEMBLE



## Retour sur la rencontre du 3 octobre 2023

03

- Acquisition empreinte du projet (protocole) : sera mis en ligne prochainement
- Programme de compensation : sera développé suite à l'étude d'impact
- Bris reliés aux vibrations ou autres activités de la mine
- Programme résidence : en cours de développement

ÉVOLUONS ENSEMBLE



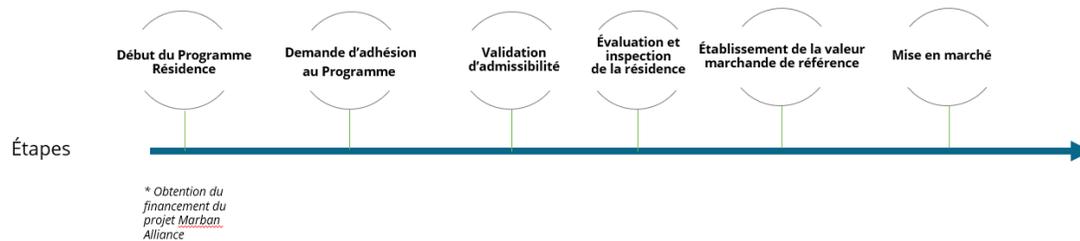


## Étapes pour l'application du Programme

O3



pour discussion



**Important : ce programme ne vise pas l'acquisition de résidences par O3.**

ÉVOLUONS ENSEMBLE



## Objectif du programme

O3

- Un *Programme* concernant la valeur des résidences:
  - permet aux propriétaires à proximité d'un projet de **vendre leur résidence à la valeur marchande évaluée** comme si le projet n'existait pas. **Minière O3 compenserait en partie ou en totalité l'offre reçue par le vendeur.**
- Ce type de *Programme* vise à rassurer le voisinage avec un **cadre clair et préétabli.**
- L'adhésion à ce *Programme* est **volontaire**:
  - y participer ou pas, c'est votre choix.

ÉVOLUONS ENSEMBLE





## Périmètre proposé pour le Programme

03



pour discussion

### Propriétés admissibles :

- **Lots détenus par des particuliers** ayant une **résidence principale ou secondaire** à **proximité du projet** Marban Alliance
- Le/la propriétaire doit en avoir fait l'acquisition avant le **1<sup>er</sup> juin 2022**
- Secteurs inclus :
  - Lac Vassan
  - Chemin Norrie
  - Chemin Gervais – rue Chantecler
  - Nord Route Saint-Philippe (route 117) (du 1846 au 2176 Saint-Philippe)

ÉVOLUONS ENSEMBLE

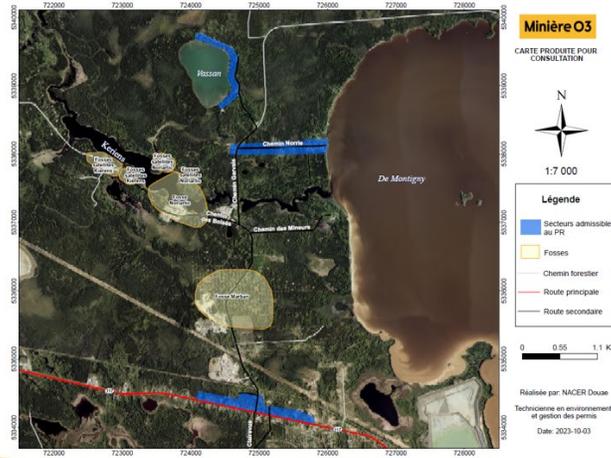
**Les diapositives suivantes n'ont pas été discutées.  
Elles seront représentées lors de la prochaine rencontre prévue en juin 2024.**





# Périmètre proposé pour le Programme

03



ÉVOLUONS ENSEMBLE



# Périmètre proposé pour le Programme

03



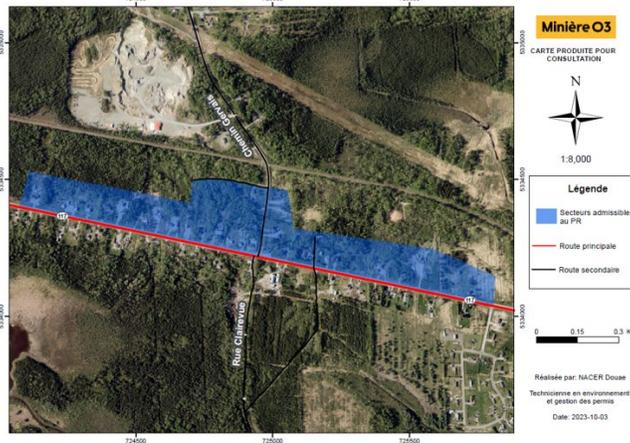
ÉVOLUONS ENSEMBLE





## Périmètre proposé pour le Programme

03



pour discussion

ÉVOLUONS ENSEMBLE



## Durée, évaluation, inspection

03

### Durée du programme

- Le programme débuterait à l'obtention du financement du projet Marban Alliance et prendrait fin **deux ans** avant la fin de l'exploitation de la mine

pour discussion

### Évaluation marchande de la propriété\*

- Une évaluation serait réalisée par des évaluateurs agréés, en suivant les normes de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- L'évaluation serait effectuée **comme si le projet Marban Alliance n'existait pas**.

### Inspection de la propriété\*

- Une inspection de la résidence serait effectuée par un inspecteur en bâtiment membre de l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec (AIBQ)

\* Frais raisonnables couverts par O3

ÉVOLUONS ENSEMBLE

**Exploitation:** activité consistant à extraire de la roche contenant du minerai à des fins de vente.





## Programme Résidence – Marban Alliance <sup>O3</sup>



*pour discussion*

### Valeur marchande de référence :

- Établi de commun accord entre le vendeur et O3 suite aux résultats du ou des rapports d'évaluation, d'inspection et d'expertises, le cas échéant

### Mise en marché de la propriété :

- Le propriétaire choisirait un courtier immobilier pour mettre sa propriété en vente
- Pour faciliter la vente, le prix de mise en marché ne pourrait pas dépasser 5 % de la valeur marchande de référence
- Les offres d'achat seraient partagées avec O3

ÉVOLUONS ENSEMBLE



## Programme Résidence – Marban Alliance



*pour discussion*

- Si la résidence est vendue en dessous de la valeur marchande de référence, Minière O3 compenserait la différence entre une offre d'achat **raisonnable** et la valeur marchande de référence.
- Qu'est-ce qu'une offre raisonnable?
- Bonification de la compensation selon le temps ou la résidence est sur le marché.





03

# Merci !

Suggestions, idées, commentaires, questions...  
Communiquez avec nous !

[marban-alliance.com](http://marban-alliance.com)

ÉVOLUONS ENSEMBLE



## ANNEXE 2 – CORRESPONDANCE QUALITÉ 01



Le 4 mars 2024

**a/s Mme Annabelle Brochu**  
Agent de liaison avec les communautés  
Minière o3  
23, rue Finlay  
Val d'Or, QC,  
J9P0 0H8

**Objet : groupe de travail proposé**

Madame Brochu,

Lors de la réunion du 3 mars dernier, le comité Qualité o1 (Dubuisson=Qualité de vie) a confirmé à l'unanimité la décision de ne pas participer au groupe de travail proposé par Minière o3.

Les raisons de cette décision vous ont été présentées par M. Bernard Martel lors de la rencontre convoquée par Minière o3 le 15 février 2024.

Nous constatons cependant qu'il pourrait, éventuellement, se développer des situations conflictuelles entre le « groupe de travail » et le comité Qualité o1 notamment en ce qui concerne les droits des citoyens directement impactés par le projet Marban.

Pour éviter les affrontements qui seraient contreproductifs pour les deux parties, nous demandons à recevoir les documents reliés aux réunions du « groupe de travail » tels : ordre du jour, procès-verbal, noms des participants, etc., aussitôt que diffusés. Cela permettrait à Qualité o1 de transmettre des commentaires et/ou des recommandations au « groupe de travail » et, le cas échéant, exiger des correctifs.

Le comité Qualité o1 pourrait aussi répondre à des demandes d'information émanant du « groupe de travail », à condition que ces informations soient de nature publique ou, dans certains cas, motiver un refus de transmettre de telles informations.

Nous vous serions reconnaissant de transmettre cette communication aux personnes concernées pour commentaires et/ou approbation.

Cordialement,

**Bernard Martel**  
Coordonnateur et porte-parole de Qualité o1



# **Minière O3**

## **PROPOSITION**

**Règles de fonctionnement  
Groupe de Travail avec le voisinage  
et la communauté**

**Projet minier Marban Alliance**

**Mises à jour mars 2024**



## TABLE DES MATIÈRES

Mandat du groupe de travail	27
Durée des travaux du comité	27
Engagements de Minière O3	27
Contribution attendue des membres	27
Règles de fonctionnement	28
Composition du comité	29
Recrutement des membres	30
Désignation des membres substitués	30
Animation	30
Communication	31
Thématiques à couvrir par le Groupe de travail	31

## MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

**Contribuer activement à l'évaluation environnementale, intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux du projet Marban Alliance afin d'identifier et définir ses conditions d'acceptabilité en vue de son possible développement.**

## DURÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ

Minière O3 souhaite **faire participer le Groupe de travail jusqu'à la fin du processus réglementaire**, c'est-à-dire jusqu'à l'autorisation ou non du projet. À ce moment, si le projet est autorisé, le groupe de travail pourrait être transformé en comité de suivi des activités d'aménagement et de construction.

## ENGAGEMENTS DE MINIÈRE O3

Minière O3 s'engage à :

- Participer activement et de façon constructive, à titre de personne référence, aux rencontres du Groupe de travail ;
- Tenir compte des avis et des recommandations du Groupe de travail et mettre en œuvre les solutions avec diligence ou motiver un refus ;
- Analyser, prendre en considération et intégrer aux études et aux projets les préoccupations et les demandes exprimées par le Groupe de travail ou motiver un refus ;
- Informer le Groupe de travail avec diligence de toute demande de modification au projet touchant le processus réglementaire ou pouvant avoir une incidence majeure sur le développement de ce dernier ;
- Rendre disponible toute information pertinente, y compris au besoin les études et rapports complets, à condition que ceux-ci soient de nature publique, permettant au Groupe de travail d'alimenter sa réflexion pour de potentielles recommandations ;
- Informer le Groupe de travail des activités de communication grand public d'importance ;
- Défrayer les coûts d'une personne à la facilitation pour assurer l'animation des rencontres du Groupe de travail.

## CONTRIBUTION ATTENDUE DES MEMBRES

Les membres du Groupe :

- Participent de façon volontaire et active aux travaux du Groupe de travail ;
- Respectent les règles de fonctionnement adoptées par consensus ;
- Prennent connaissance de l'information et de la documentation relative aux travaux du Groupe ;

- Formulent des questions, des commentaires et des suggestions ;
- Relayent des renseignements au sein de l'organisation qu'ils représentent, le cas échéant ;
- Partagent avec les membres des documents ou des informations provenant de leur réseau afin de contribuer aux travaux du Groupe.

Dans le but de permettre aux membres de se familiariser progressivement avec le suivi environnemental et social et d'assurer une certaine stabilité au Groupe de travail, **la durée d'un mandat pour les membres est indéterminée.**

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement du Groupe de travail sont les suivantes :

1. Les membres du Groupe de travail voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat du Groupe de travail.
2. Le Groupe de travail se rencontrera six (6) fois par année, selon un calendrier proposé par Minière O3 et approuvé par les membres. Le nombre de rencontres peut être ajusté au besoin.
3. Les sujets des discussions sont approuvés et déterminés par les membres du Groupe de travail, sur la suggestion de ces derniers ou des représentants de Minière O3.
4. Minière O3 prépare les documents requis pour les rencontres, afin qu'ils servent de base aux échanges et aux discussions.
5. Le quorum des séances du Groupe de travail est fixé à la majorité, avec la présence obligatoire de 50 % des membres, dont 3 membres du voisinage.
6. Le Groupe de travail n'est pas décisionnel, les suivis à réaliser découlant de ses travaux et rencontres sont convenus par consensus.
7. Les rencontres sont animées et coordonnées par un facilitateur externe.
8. Un compte rendu est rédigé par une ressource indépendante. Il est ensuite envoyé par courriel aux membres du Groupe de travail pour commentaires et acceptation avant la rencontre suivante. Une fois validé, ce compte rendu devient public.
9. Le Groupe de travail peut recourir à des ressources expertes pour alimenter la réflexion du Groupe, si nécessaire.
10. **Si un membre se désiste, le Groupe de travail voit à son remplacement en respectant la même catégorie d'acteurs.**
11. **Si un membre s'absente lors de deux (2) réunions consécutives sans justification, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au Groupe de travail. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le comité prend la décision quant au remplacement ou non du membre au sein du Groupe.**
12. **Les membres qui représentent une organisation peuvent se désigner une personne substitut officielle pour les remplacer lors d'une indisponibilité.**
13. Des membres substituts du voisinage peuvent être nommés. Ils pourront assister aux rencontres du Groupe dans le cas d'une indisponibilité d'un membre du voisinage.

14. Un membre ne peut transmettre à des tiers des documents, des renseignements et de l'information partagés au Groupe et qui ne sont pas généralement communiqués au public, à moins d'y être dûment autorisé par le Groupe de travail.
15. Les règles du Groupe sont flexibles et consensuelles, et peuvent être ajustées au besoin.
16. La détermination et l'acceptation de ces modalités de fonctionnement constituent une des premières tâches du Groupe de travail.
17. Le Groupe de travail pourra préciser davantage ses règles de fonctionnement dans le cadre de sa démarche ou les modifier au besoin.

## COMPOSITION DU COMITÉ

PARTICIPANT.ES	NOMBRE DE MEMBRES	PERSONNES RESSOURCES
<i>Citoyen.ne.s du voisinage</i> Secteur nord Secteur sud	6	
Organismes environnementaux	2	
Organisme socio-économique	1	
Organisme sociocommunautaire	1	
Milieu de l'éducation	1	
Communauté autochtone	2	
Milieu municipal <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Val d'Or</li> <li>• Ville de Malartic</li> <li>• MRC Vallée de l'Or</li> </ul>	3	
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	
Représentant.e.s de Minière O3		2
Facilitation indépendante (Transfert Environnement)		2
Ministères, Agence, expertise indépendante		Sur invitation et selon les besoins

## RECRUTEMENT DES MEMBRES

- Une citoyenne ou un citoyen qui souhaite se joindre au Groupe de travail peut en tout temps fournir son nom. Minière O3 s'engage à l'inclure dans la prochaine démarche de recrutement.
- Si un membre se désiste, il doit en aviser Minière O3. Minière O3 voit à son remplacement dans la même catégorie de membres, et ce, dans les meilleurs délais.
- En cas de désistement d'un membre, Minière O3 fait appel aux autres membres pour des suggestions et à la banque de candidatures. Si des membres sont toujours manquants à la suite de cette étape, Minière O3 fait paraître un avis public dans les médias locaux et sur les médias sociaux dans le but de recruter une personne issue de la même catégorie de membres. Dans le cas où plusieurs candidatures sont déposées, une activité d'autodésignation est tenue.
- La ressource externe mandatée à la facilitation, une personne représentant Minière O3 au moins un autre membre du Groupe de travail interviennent à toutes les étapes du recrutement des membres.

### Désignation des membres substitués

- Lorsque plusieurs personnes d'une même catégorie sont intéressées à participer, elles doivent choisir parmi elles les membres qui siégeront au Groupe de travail.
- Elles peuvent aussi désigner une personne – du même milieu ou réseau – qui peut les remplacer aux rencontres (substitut).
- Les membres comme les substitués font partie de la liste de distribution et reçoivent les informations relatives aux travaux du Groupe de travail.

## ANIMATION

Les activités du Groupe de travail sont animées par une facilitatrice ou un facilitateur externe. Cette personne est proposée par Minière O3 et évaluée par le Groupe de travail. Elle est omni-partiale, c'est-à-dire qu'elle travaille de bonne foi et dans l'intérêt de tout le monde en même temps.

Son rôle est le suivant :

- Animer les rencontres du Groupe de travail et des sous-groupes, le cas échéant ;
- Participer à la rédaction des comptes rendus des rencontres ;
- Prendre part aux exercices de vulgarisation de l'information dans le but de favoriser la compréhension de tous ;
- Faciliter le dialogue entre les personnes présentes lors des rencontres et guider la médiation en cas de différends ;
- Contribuer à l'intégration des nouveaux membres.

## COMMUNICATION

**Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires et acceptation. Un point varia sera ajouté aux ordres du jour proposés.**

Un compte rendu est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres, pour validation. Une période de deux semaines est prévue pour permettre aux membres de transmettre leurs commentaires et demandes d'ajustement. À la fin de cette période, le compte rendu est considéré comme étant approuvé et devient public.

**Diverses dispositions sont prévues afin de protéger la confidentialité :**

- **Le compte rendu des échanges est non nominatif. Il contient uniquement en annexe la liste des membres ayant participé à la rencontre.**
- **Les membres du Groupe auront droit aux informations disponibles sur les activités de l'entreprise, à moins que celles-ci ne soient de nature confidentielle. Lorsque des informations doivent d'abord être partagées avec les investisseurs avant d'être diffusées publiquement, les membres en seront informés.**
- **Lors des rencontres du Groupe, si un membre exige que certaines informations à être partagées soient protégées en raison de leur caractère sensible et/ou confidentiel, diverses modalités peuvent s'appliquer, soit : de procéder à un huis clos entre membres uniquement, d'adapter le compte rendu en conséquence, et d'obtenir l'engagement de tous les membres relativement au respect de la confidentialité des informations.**

Les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel.

## THÉMATIQUES À COUVRIR PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Les sujets suivants font partie d'une liste non exhaustive des thématiques que pourrait aborder le Groupe de travail lors de ses rencontres :

- Programmes divers (acquisition, compensation, bris, etc.) ;
- Déviation du cours d'eau Keriens ;
- Autres thématiques selon l'avancement des études ou les intérêts des membres, à titre d'exemples : impact visuel, bruit, air, etc.

Le plan des rencontres a une forme comparable à celle-ci :

- Mise à jour générale ;
- Suivi de la dernière rencontre ;
- Thématique choisie ;
- Tour de table, varia et évaluation de la rencontre.